

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 119097 du 2 décembre 2011 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »

NOR : IOCJ1128673S

Le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 8 novembre 2011,

Décide :

Article unique

Le tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Baty Pierre	Nigend : 147 677
Giraud Jean-Michel	Nigend : 112 888
Nogues Pascal	Nigend : 120 491

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Burckard Franck	Nigend : 132 802
Le Parc Éric	Nigend : 122 871
Henni Pierre	Nigend : 122 647
Wurtz Béatrice	Nigend : 137 798
Roblet Philippe	Nigend : 177 581

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Delbes Jean-François	Nigend : 137 181
Girard Franck	Nigend : 169 162
Etchecopar Jean-Bernard	Nigend : 187 218
Béliard Antoine	Nigend : 195 657

Fait le 2 décembre 2011.

Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
J. DELPONT